

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

ARRÊTE MUNICIPAL TEMPORAIRE N° 2020-01

Le Maire de la Commune de TRILPORT,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route et les décrets subséquents,
Vu l'arrêté interministériel relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,
Considérant qu'il convient de réglementer le stationnement et la circulation, le dimanche 15 mars 2020 pendant la compétition d'endurance équestre dans la forêt de Montceaux les Meaux organisée par l'association les cavaliers de l'Etoile.

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

La compétition d'endurance équestre organisée par l'association les cavaliers de l'étoile le 15 mars 2020 est autorisée au niveau du passage de la Mare Chapitre sur la route de la Belle Laie.

ARTICLE 4 :

Les organisateurs devront prendre toutes les précautions nécessaires afin de ne provoquer aucun accident.

ARTICLE 5 :

- Madame Fabienne Marié, présidente de l'Association les cavaliers de l'Etoile,
 - Préfecture de Seine et Marne,
 - Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Trilport,
 - Monsieur le chef de la Police Municipale,
- Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation leur sera adressée.

Trilport, le 07 janvier 2020

Le Maire,

Jean-Michel MORER



Pour le Maire :
L'Adjoint délégué

Fabienne Marié